



PRÉVOYANCE

FICHE PRODUIT

Garantie IJ Hospi

Garanties Indemnités Journalières en cas d'hospitalisation

LES PLUS DU CONTRAT

- ◆ Pas de questionnaire médical
- ◆ Souscription jusqu'à 70 ans
- ◆ Une indemnité versée sans limite d'âge
- ◆ Pas de délai d'attente : prise en charge immédiate des hospitalisations non programmées
- ◆ Pas de justificatifs de dépense à présenter
- ◆ Des formules qui permettent de garantir toute la famille
- ◆ Souscription signature électronique

SIGN@SSUR

Objet du contrat

Le contrat Garantie IJ Hospi consiste à verser à vos clients des **indemnités journalières en cas d'hospitalisation** suite à maladie ou à accident.

Cibles

- ◆ **Les titulaires de contrats complémentaires santé** dont la garantie hospitalisation est inexistante ou trop peu élevée pour couvrir tous les frais (ex : contrats ACS).
- ◆ **Les personnes souhaitant faire face aux dépenses supplémentaires liées aux frais d'hospitalisation** : les dépassements d'honoraires, la chambre particulière, le forfait journalier, la télévision, le téléphone, le déplacement des proches, la garde des enfants, l'aide ménagère...

Limite d'âge

- ◆ **à la souscription** : de 18 à 70 ans (calcul effectué par différence de millésimes).
- ◆ **aux prestations** : aucune limite d'âge.

Détail des garanties

- ◆ **Montant au choix** : 15, 30, 45, 60 ou 75€ par jour.
- ◆ **Franchise** : 3 jours en cas de maladie, 1 jour en cas d'accident.
- ◆ **Durée** : règlement maxi 365 jours d'hospitalisation.

Formules de souscription

Individuelle / Couple / Famille

Structure tarifaire

Calcul du tarif en fonction :

- ◆ de l'âge de l'adhérent/assuré principal
En cas de souscription couple ou famille, l'assuré principal doit être le plus âgé.
- ◆ de la formule de souscription choisie,
- ◆ du montant de garantie choisi.

Formalités médicales

- ◆ Aucune formalité médicale.
- ◆ L'adhérent déclare simplement que les assurés ne sont pas pris en charge à 100% par leur régime obligatoire et qu'aucune hospitalisation n'est prévue dans les 3 mois qui suivent la date d'effet.

Délai d'attente

- ◆ Aucun délai d'attente.
- ◆ Seules les hospitalisations prévues dans les 3 mois à compter de la date d'effet sont exclues.
- ◆ Les hospitalisations imprévues sont donc prises en charge dans ce délai.

Modalités de gestion

- ◆ **Paiement des cotisations** par prélèvement automatique ou par chèque.
- ◆ **Périodicité des cotisations** au choix de l'adhérent : mois, trimestre, semestre, année (paiement par chèque uniquement au semestre ou à l'année).
- ◆ Frais par prélèvement 1,35€.
- ◆ **Echéance principale** : 1^{er} janvier de chaque année.
- ◆ **Date d'effet** : au plus tôt le 1^{er} du mois qui suit la réception de la demande d'adhésion dûment complétée.